

*Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 28/03/2024

**Membres présents :** M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Patrice ZAIDINERAITE, Mme Claude MERMET, M. Christophe LEGRAND, Mme Claude MERMET

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey BURKHARDT

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Délibération concernant la durée d'amortissement des pièces liées à la station d'épuration
- Vote des budgets primitifs 2024 assainissement et commune
- Délibération pour demande de subvention solidarité départementale voirie 2024
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 9 mars est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 017/2024**

**7.2 – Fiscalité : Fixation des Taux d'imposition pour l'année 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 010/2022 du 4 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.04 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37.12 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer en 2024, les mêmes taux qu'en 2023 soit :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.04 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37.12 %
- taxe d'habitation (TH) : 11.15 %

**Charge, M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

### **Délibération 018/2024**

#### **7.1 – Divers : Vote du Budget Primitif 2023 de l'assainissement**

Le maire présente le budget 2024. Cette année, la commune versera une subvention de 2 624.37 € au budget assainissement. Le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 392.69 € en section de fonctionnement et à 47 336.84 € en section d'investissement. Le conseil municipal, à l'unanimité adopte ce budget.

### **Délibération 019/2024**

#### **7.10 – Divers : Vote du Budget Primitif 2024 de la commune**

Le maire donne des explications sur les montants inscrits dans les différents articles. Le budget 2024 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à 403 710.79 € en section de fonctionnement et à 471 848.73 € en section d'investissement. Le conseil municipal, à l'unanimité adopte ce budget.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement	Recettes
Charges à caractère général	89 232.14	Remboursement sur charges personnel communal	2600.00
Charges de personnel	144 170.49	vente concessions cimetière	800.00
Indemnités aux élus et cotisations	16 808.00	Dotations de l'Etat, participations	41 088.00
Contingent incendie	5 167.00	Impôts locaux	97 338.00
Participation RPI école	16 881.00	Reversement TF Communautaire + attribution compensation	10 603.00
Syndicat électricité (SDE03)	6 664.00		
Subventions associations extérieures	2 266.00	Fonds de péréquation des ressources interco	4 500.00
Créances admises en non-valeur et créances éteintes	3 375.00	Taxe additionnelle droits mutation	10 000.00
Participation école de St-Pourçain	1 985.00	Redevance EDF France Telecom et autres	1 150.00
Subvention Budget Assainissement	2 624.37	Revenus des immeubles + charges + Salle des Fêtes + autres	21 700.00
Charges Financières	4 500.00	Dons	20 000.00
Dotations aux amortissements	4 223.04	Taxe sur les pylones électriques	95 194.00
titres annulés sur exercice antérieur	300.00	repas cantine scolaire	15 000.00
Provision	142.00	Travaux en régie	6 377.21
Atténuation de produit	500.00	Excédent de fonctionnement reporté	77 360.58
Virement à l'investissement	104 872.75		
<b>TOTAL</b>	<b>403 710.79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>403 710.79</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Investissement	Dépenses	Investissement	Recettes
Déficit d'investissement reporté	10 003.72		
Remboursement capital emprunt	18 500.00	FCTVA	11 836.00
Dépôts et cautionnements loyers	800.00	Restes à réaliser 2023	133 775.00
Restes à réaliser 2023	49 980.00	Emprunt à réaliser	37 680.00
Travaux en régie	6 377.21	dépôt et cautionnement	800.00
Travaux église (prog 210)	54 462.00	Région	5 967.00
Rénovation thermique école (prog 213)	302 520.00	Etat DRAC -Travaux église	29 838.00
Travaux voirie 2024 (prog 216)	9 430.00	Conseil Départemental - Travaux église	17 902.00
Poteau incendie bas du Bourg (prog 217)	1 888.80	Fonds de concours spécial com com 2020 - 2023	6 379.00
Matériels des agents et autres (prog 218)	5 741.00	Fonds de concours 2024	8 300.00
Garde-corps (prog 219)	5 760.00	Solidarité 2024 conseil Départemental	4 715.94
Travaux mairie (prog 220)	6 386.00	Subv Conseil Départemental rénovation école	105 560.00
		Amortissements	4 223.04
		virement du fonctionnement	104 872.75
<b>TOTAL</b>	<b>471 848.73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>471 848.73 €</b>

**Conseil Municipal 020/2024**  
**Objet : 7.1 – Décision budgétaire : Tarification de l'électricité pour la salle communale des Tilleuls à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024**

Le maire rappelle les tarifs votés en conseil municipal du 8 février 2024, concernant le prix de l'électricité pour la salle communale des Tilleuls. Une erreur a été commise au moment de la présentation des tarifs de la société Total Energies.

**Les tarifs Total Energies pour le kilowatt sont des tarifs ht et non des tarifs ttc :**

- Tarifs heures pleines saison haute, hiver (novembre à mars) : 0.4206 € ht
- Tarifs heures creuses saison haute : 0.1123 € ht
- Tarifs heures pleines saison basse, été (avril à octobre) : 0.0898 € ht
- Tarifs heures creuses saison basse : 0.0428 € ht

C'est pourquoi, le prix moyen saison haute hiver et le prix moyen saison basse été, auquel il est nécessaire de rajouter les frais d'acheminement, taxes et contribution (environ 60 % de la facture) doivent être modifiés de façon à tenir compte de la tva et s'établir de la façon suivante :

- Tarif saison haute hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars ) comprenant les frais d'acheminement, taxes et contribution : **Prix du kwh à 0.51 € ttc.**
- Tarif saison basse été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) : comprenant les frais d'acheminement, taxes et contribution : **Prix du kwh à 0.12 € ttc.**

Lors de la location de la salle communale des Tilleuls, un relevé sera effectué au moment de la remise des clés et à la restitution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

**Délibération 021/2024**  
**Objet 7.5 – Subventions : Demande de subvention au titre de la solidarité départementale concernant des travaux de voirie 2024 et Poteau incendie**

Considérant les travaux de voirie « Chemin des Rues » pour lesquels le conseil municipal a donné son accord suivant le devis de la Colas du 15 janvier d'un montant de 5 692.88 € ht soit 6 831.46 € ttc,

Considérant le remplacement du poteau incendie situé « Le bas du Bourg » pour lequel le conseil municipal a donné son accord suivant le devis du SEA de Souvigny d'un montant de 1 574 € ht soit 1 888.80 € ttc.

Le maire propose de réaliser un enduit bicouche chemin du Moulin Gabrat pour un montant de 2 165 € ht soit 2 598 € ttc.

Soit un total de dépense de 9 431.88 € ht soit 11 318.25 € ttc.

Considérant la possibilité pour la commune d'obtenir 50 % de subvention du Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale, soit 4 715.94 €.

Considérant le plan de financement établi ci-dessous :

<b>Commune de Verneuil-en-Bourbonnais</b>				
<i>2024</i>				
Maîtrise d'ouvrage				
Coût de l'Opération	<i>9 431.88 € ht soit 11 318.25 € ttc</i>			
Plan de Financement	<b>Organisme</b>	<b>Base</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Conseil Départemental	9 382.88	4 715.94	50 %
	<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>9 382.88</b>	4 715.94	50 %
	Autofinancement ht		<b>4 715.94</b>	

Après en avoir délibéré, et au vu des éléments techniques et financiers présentés par le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mandate le maire pour déposer la demande de subvention d'un montant de 4 715.94 € auprès du Conseil Départemental, au titre de la solidarité départementale 2024
- Arrête les modalités de financement tels que décrits ci-dessus,

**Délibération 023/2024**  
**7.3 – Emprunt : Ouverture d'une ligne de crédits**

Considérant la nécessité de recourir à une ligne de crédits pour faire face au décalage entre le paiement des travaux de rénovation énergétique de l'école et le versement des subventions, le maire propose de mettre en place une ligne de crédit de 100 000 €.

Le maire propose de demander les conditions d'obtention de cette ligne de crédits auprès de 2 organismes bancaires, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés mandate le Maire pour faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'ouverture d'une ligne de crédit de 100 000 €.

**Questions diverses**

**Jury régional fleurissement :**

Le maire informe le conseil que le jury passe le 4 juin à 10 h 30 et demande quelles sont les personnes du Comité tourisme qui souhaitent être présentes

**Commission d'appel d'offres :**

Elle aura lieu le vendredi 12 avril à 14 h 30. Le maire propose ensuite de faire une réunion de conseil extraordinaire avec un seul ordre du jour pour entériner le choix des entreprises.

**Caniveau à Vaux :**

Une modification est à prévoir en bordure d'un chemin à Vaux. Charles De Paula et Pierre Speisser se rendront sur place pour étudier le problème avec le riverain concerné.

**Bureau de vote :**

Le maire propose aux membres du conseil de remplir le tableau de présence pour les élections européennes du 9 juin prochain. Il sera ensuite envoyé à chacun par mail.

**Ouverture de l'aire de jeux :**

Un devis a été demandé à la société APAVE pour faire le contrôle de l'aire de jeux avant de l'ouvrir au public. D'autres devis vont être demandés avant de se prononcer.

**Création d'un bar associatif :** Christophe Legrand explique qu'il a pris contact avec la Préfecture de Moulins et notamment M. Boutonnat, Chef du bureau de la sécurité intérieure au sujet de la création d'un bar associatif pour ne pas perdre la licence 4. Il faut un représentant responsable, qui aurait le permis d'exploiter. Il n'est apparemment pas possible de confier cette responsabilité à un élu. Il étudie la question et reviendra vers la mairie.

**P'tits marchés de Barnabé :** A la demande du maire, Christophe Legrand s'est renseigné pour trouver une animation musicale. Il propose Yannick xxxxxxxxx qui serait disponible le 10 juillet pour la somme de 400 € ttc. Christophe LEGRAND propose également d'habiller la Place de la Fontaine en installant des fanions et des guirlandes lumineuses pour donner une ambiance guinguette. Il faudra étudier les possibilités par rapport au branchement électrique.

**Festival viticole et gourmand :** l'animation sera assurée cette année par le groupe de rock de Sébastien Foulon.

Séance levée à 22 h 15

P. BENASSY		D. LEGER	
P. BINETRUY		C. LEGRAND	
A. BURKHARDT		C. MERMET	
C. DE PAULA		F. VICHARD	
S. GAILLARDON		P. ZAIDINERAITE	